

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN**

SÉANCE DU 19 MARS 2018

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
14	11

Le 19 Mars 2018, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 Mars 2018, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

Date de la convocation
6 Mars 2018
Date d'affichage
6 Mars 2018

Etaient présents :

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint au Maire ;
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint au Maire ;
Madame BESCOND Catherine, Adjointe au Maire ;
Monsieur GOUZIEN Christian, Conseiller Municipal ;
Madame GLOAGUEN Martine, Conseillère Municipale ;
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal ;
Madame LE BRAS Carmen, Conseillère Municipale.

Absents excusés :

Monsieur QUÉRÉ Pascal, Conseiller Municipal ;
Madame POCHE Yolande, Conseillère Municipale, a donné procuration
à Monsieur LE BRAS Jean-Pierre ;
Madame MONLIEN Jacqueline, Conseillère Municipale ;
Madame KERNINON Françoise, Conseillère Municipale, a donné procuration
à Monsieur SERGENT Gilles ;
Monsieur DANZÉ Fabien, Conseiller Municipal.

Assistaient également à la séance :

Monsieur BRAS Jean-Pierre, Secrétaire de Mairie ;
Madame LE CORRE Maryline, Rédacteur.

Secrétaire de séance :

Madame BESCOND Catherine a été nommée secrétaire de séance.

7 – FISCALITE DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal quatre tableaux comparatifs concernant des propositions de majoration des taux d'imposition de 2018 par rapport à 2017. Il indique que le premier tableau ne comporte pas d'augmentation, les autres comportent des augmentations uniformes de 0,50 à 1,50 % sur les 3 taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de voter les taux d'imposition 2018 de la fiscalité directe locale de la commune de BEUZEC-CAP-SIZUN tels que présentés ci-dessous :

TAXES	TAUX 2017 (%)	majoration	TAUX 2018 (%)
HABITATION	15.08	+ 0,00 %	15.08
FONCIER BATI	17.86	+ 0,00 %	17.86
FONCIER NON BATI	47.52	+ 0,00 %	47.52

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.

A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 19 Mars 2018

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.